



Denise

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Approbation des conventions de co-maîtrise d'ouvrage et financière entre le SIPPAREC et la Ville relatives à l'enfouissement des réseaux et à la rénovation de l'éclairage public dans le quartier des Chéneaux Sablons – demande de subvention pour la rénovation de l'éclairage public

Séance du 30 juin 2017

Convocation du 23 juin 2017

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-sept, le trente juin à 21 h 12, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-trois juin se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mmes Chantal Brault, Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, MM. Othmane Khaoua, Thibault Hennion, Mme Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mmes Catherine Arnould, Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mme Dominique Daugeras

Etaient représentés :

M. Jean-Philippe Allardi par M. Philippe Laurent,
M. Bruno Philippe par Mme Chantal Brault,
Mme Claire Vigneron par Mme Isabelle Drancy,
M. Jean-Pierre Riotton par Mme Sylvie Bléry-Touchet,
Mme Liza Magri par Mme Monique Pourcelot,
M. Thierry Legros par M. Francis Brunelle,
M. Xavier Tamby par M. Thibault Hennion
Mme Catherine Lequeux par M. Jean-Louis Oheix,
M. Benjamin Lanier par M. Hachem Alaoui-Benhachem,
Mme Claude Debon par M. Jean-Jacques Campan,
M. Christian Lancrenon par Mme Pauline Schmidt

Secrétaire de séance :

Mme Pauline Schmidt

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 30 juin 2017

OBJET : Approbation des conventions de co-maîtrise d'ouvrage et financière entre le SIPPEREC et la Ville relatives à l'enfouissement des réseaux et à la rénovation de l'éclairage public dans le quartier des Chéneaux Sablons – demande de subvention pour la rénovation de l'éclairage public

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2009-12-170 du 15 décembre 2009 et n°2006-06-55 du 22 juin du comité syndical du SIPPEREC,

Vu les statuts du SIPPEREC approuvés par arrêté du préfet de région le 6 mars 2012,

Vu la loi sur la maîtrise d'œuvre publique (MOP) du 12 juillet 1985, et notamment son article 2 II,

Vu les projets de conventions de co-maîtrise d'ouvrage entre le SIPPEREC et la Ville,

Vu les projets de conventions financières entre la Ville et le SIPPEREC,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les conventions de co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville et le SIPPEREC relatives à l'enfouissement des réseaux dans le quartier des Chéneaux-Sablons :

- Secteur « Quatre-Chemins » essentiellement en réseau torsadé : avenue des Quatre Chemins, sentier des Milans, rue du Docteur Lequeux, avenue Edouard Depreux, rue Guynemer, cité Henri Sellier,
- Secteur « Chéneaux » essentiellement en réseau cuivre nu : rue Champin, rue des Chéneaux, rue du Docteur Thore, rue Madeleine Crenon, rue Pasteur, rue Quesney, rue Théodore Aubanel.

APPROUVE les conventions financières entre la Ville et le SIPPEREC relatives à l'enfouissement des réseaux dans ces quartiers.

AUTORISE le maire à signer les dites conventions.

AUTORISE le maire à solliciter du SIPPEREC une subvention au taux maximum pour la rénovation de l'éclairage public à réaliser dans le cadre des opérations d'enfouissement.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



M. L.